**Commission AMES « Ecoles Spécialisées »**

**Compte-rendu de la rencontre avec M. Guy Dayer**

Ce document a été présenté à M. Guy Dayer, chef de l’OES, le 5 décembre 2017 en présence d’Anne-Françoise Fauquet-Epiney, membre AMES.

M. Dayer trouve important d’être à l’écoute et est très intéressé d’avoir un retour concernant les préoccupations des enseignants spécialisés sur le terrain.

Nous avons abordé les points suivants :

**La problématique en lien avec l’engagement des stagiaires :**

La question des stagiaires est une vraie problématique partagée par l’OES.

Sans stagiaires, l’ensemble du service ne peut fonctionner correctement, c’est un soutien supplémentaire dans les classes. Elles/ils sont engagés pour une année scolaire. Elles /ils ont un cahier des charges mis en place par l’école qu’elles /ils doivent respecter.

Elles/ils sont accompagnés 1 période au minimum par l’ES et l’OES propose 1 journée en début d’année pour les nouveaux stagiaires des CPS.

Le but de l’intégration est que l’élève fasse partie intégrante de la classe et qu’il puisse également acquérir une certaine autonomie. Dans ce but, il est favorable de pouvoir offrir différents niveaux d’aide. D’ailleurs l’art. 15 de la nouvelle Loi sur l’ES accepte la fonction d’ « aide à la vie scolaire » pour un élève en intégration.

L’état se veut une entreprise formatrice, le service veut garder cette offre de formation.

Le but de les accueillir n’est pas de faire des économies. En effet, depuis quelques années, le nombre de stagiaires est en augmentation alors que le nombre de périodes allouées aux ES reste constant.

**L’organisation des classes de la Castalie et son déficit d’image :**

L’OES mandate l’école spécialisée afin de réaliser certaines prestations puis c’est la direction qui valide le poste et engage le personnel. De ce fait l’OES n’intervient pas dans l’organisation propre de l’école.

Pour casser ce déficit d’image et ouvrir la Castalie sur l’extérieur, l’idée serait que cette école fonctionne également comme un CPS et qu’elle piloterait des projets mixtes d’intégration dans les classes ordinaires de la région comme cela se fait déjà dans le Haut-Valais ou à NDDL.

**Les points négatifs soulevés par la commission :**

* **Le manque de reconnaissance du travail effectué. Les informations ont quelques fois du mal à passer. Nous constatons un manque de communication entre l’OES, les directions des écoles spécialisées et les ES.**

Le manque de reconnaissance est très subjectif, car l’OES rappelle que les écoles spécialisées sont un maillon important dans l’accueil des élèves avec des besoins particuliers.

L’OES communique les informations aux directions d’école par mail ou lors des séances d’arrondissement. Ce sont les directions qui informent ensuite les enseignants.

* **Le manque de structure et de place fait que nous préparons le jeune à un projet professionnel précis auquel il adhère et au final, le jeune se retrouve dans un tout autre secteur.**

Ce point a été abordé lors de la matinée sur les transitions organisée en collaboration avec l’AMES le 12 novembre 2016

* **La lourdeur institutionnelle avec les différentes procédures et beaucoup de papiers administratifs à remplir.**

Des questions se posent : où alléger, que simplifier sans diminuer en qualité ?

* **Manque de différenciation entre le système publique et le système institutionnel en programme adapté. Pas de possibilité d’avoir par exemple les examens de fin d’année en avance pour pouvoir préparer les enfants qui se trouvent en classe d’adaptation.**

Le point concernant la préparation des examens est réglé depuis 2017.

* **La responsabilité pédagogique est donnée à des personnes qui ne sont pas du métier : éducateurs, ergo,… ou alors il n’y a pas d’enseignant dans l’équipe de direction.**

Dans l’idéal, l’OES souhaiterait un enseignant spécialisé dans chaque direction d’école. Mais ceci est un souhait et non une obligation légale. Les associations/fondations engagent directement leur personnel.

**Les enfants qui présentent des troubles du comportement**

L’OES encourage la formation continue dans le but d’acquérir des gestes professionnels de plus en plus efficaces.

Il incite les écoles spécialisées à inviter des formateurs / intervenants extérieurs en fonction d’un thème ou d’une problématique spécifique.

Il insiste sur l’importance de prendre du temps pour élaborer des procédures d’urgence afin que les professionnels puissent réagir correctement dans les situations à risque.

**Un dossier d’évaluation en lieu et place du carnet scolaire**

Le carnet scolaire est obligatoire pour chaque élève. En principe, les notes servent à évaluer le travail effectué. Ce carnet permet de valider les années de scolarité.

Pour les élèves au bénéfice d’un Programme Adapté, les notes sont importantes car elles permettent à l’élève de se situer et de rester dans un système normatif officiel.

**Le manque de remplaçants formés et compétents**

Le constat est général, il est de plus en plus difficile de trouver des enseignants remplaçants, y compris pour l’enseignement général.

**Pour nous, le Guichet unique existe-t-il ?**

seul Don Bosco est rattaché au GU, les autres écoles spécialisées ont leurs propres ressources pédago-thérapeutiques à l’interne.